

Annexe IV - Modèle de formulaire de déclaration des fonctions exercées par les psychologues de l'éducation nationale

Psychologues de l'éducation nationale : fonctions exercées		Année 20..	
Corps et grade :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Échelon au 31 août :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Nom d'usage :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Nom de famille :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Prénom :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Date de naissance :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Établissement d'exercice principal au 1 ^{er} septembre :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
Académie d'affectation ou organisme de détachement :	<i>Prérempli par I-Prof</i>		
<p>Recevabilité : Les psychologues de l'éducation nationale classés au moins au 3^e échelon de la hors-classe au 31 août et qui justifient de huit années de fonctions accomplies conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 mai 2017 modifié sont promouvables à la classe exceptionnelle de leur corps au titre des fonctions.</p> <p><i>Si vous remplissez ces conditions de recevabilité, portez ci-dessous le détail des fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficile ou d'exercice de fonctions particulières exercées au sein d'un corps enseignant, d'éducation ou de psychologue du ministère en charge de l'éducation nationale, justifiant la recevabilité de votre dossier.</i></p>			
Corps d'appartenance	Dates de début et de fin d'affectation	Établissement d'affectation	Fonction exercée
<p><i>Je certifie avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative à l'accès à la classe exceptionnelle et fournirai en tant que de besoin les pièces justificatives attestant de l'exactitude des renseignements ci-dessus.</i></p> <p>Fait à _____ le _____ Signature de l'agent</p>			